



**ACADÉMIE  
DE DIJON**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Nièvre

**DIRECTION DES SERVICES  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
DE LA NIÈVRE**

Nevers, le 26 janvier 2026

**L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale**

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L311-7 et L321-4  
**Vu** le décret n°2005-1014 du 24 août 2005  
**Vu** l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à l'organisation de la commission départementale d'appel

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La composition de la commission départementale d'appel du premier degré est fixée comme suit :

**Présidente :** Madame DALLE MESE, inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Nièvre

**Suppléant :** Monsieur MICHON, adjoint à l'inspectrice académique, en charge du premier degré et de l'ASH.

**Membres de la commission :**

- Monsieur ROCHETTE, inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription Château-Chinon Nivernais Morvan,
- Madame BOURDIN, directrice de l'école Blaise Pascal, Nevers,
- Madame GUYOT, professeure des écoles, école Blaise Pascal, Nevers,
- Madame RICHARD, directrice de l'école Georges Guynemer, Nevers,
- Madame BOUCHY, professeure des écoles maître formateur, école Georges Guynemer, Nevers,
- Madame HONORE, psychologue de l'Éducation nationale,
- Madame COUDERT, médecin de l'Éducation nationale,
- Madame JASON, principale du collège Les Guilleraults de Pouilly-Sur-Loire,
- Madame GALLOIS, professeure de français, collège Les Guilleraults de Pouilly-Sur-Loire,
- Madame JORGE, présidente de l'association Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (F.C.P.E),
- Madame PARDAL, représentante des parents d'élèves, F.C.P.E,
- Madame CLAISSE, représentante des parents d'élèves, F.C.P.E,
- Non désignés (absence de représentants disponibles), parents d'élèves de l'association Parents d'Élèves de l'Enseignement Public (P.E.E.P).

**Article 2 :** La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Nièvre est chargée de l'exécution du présent arrêté.

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'Éducation nationale de la Nièvre

Francette DALLE MESE